

personne A LA RUE !

MANIFESTONS NOTRE SOLIDARITE !

Près de 150 000 personnes sont sans domicile en France : Enfants, familles, femmes, malades et beaucoup d'hommes, dorment dehors, sous les ponts, dans des squats, des bidonvilles, leurs voitures. A Nantes, fait historique, il a été interdit aux plus vulnérables de se réfugier la nuit dans le hall des urgences du CHU depuis novembre 2018.

Tant d'êtres humains dehors ... quand tant de bâtiments sont vides !

Bien cachées sur notre territoire, des personnes sans domicile fixe survivent entre rue, carton et halte de nuit. Des personnes d'Europe de l'Est, Roms ou considérées comme telles, sont sans cesse expulsées des bidonvilles insalubres sans solution de (re)logement. Des centaines d'exilé.e.s fuyant les persécutions ou une pauvreté extrême dans leur pays, sont laissés aussi à un sort indigne. Dans un gymnase insalubre de Saint-Herblain, des exilé.e.s survivaient depuis un an. Ce 8 octobre, la Préfecture vient de commencer l'évacuation de ces personnes en fonction de leur statut, âge, sexe et état de santé, loin du respect des droits de l'Homme et de la loi française concernant l'inconditionnalité de l'accueil.

Combien faudra-t-il de drames humains pour que la préfecture et l'Etat agissent en toute responsabilité ?

Car c'est à l'Etat qu'incombe de mettre à l'abri toute personne en détresse et les demandeurs d'asiles dans des centres d'hébergements spécialisés.

Dans le même temps, le mal logement s'accroissant, trouver une location est devenu un parcours du combattant pour le plus grand nombre.

Rendons effectif le droit fondamental pour chaque personne à un hébergement digne, à la nourriture, à l'accès aux soins et à l'éducation.

Agissons auprès de nos élus - Etat, Mairies, Départements, Régions - pour qu'ils transmettent le recensement des bâtiments publics et privés vides et qu'ils permettent d'oeuvrer avec l'ensemble des acteurs à l'hébergement pour TOUS.

Aujourd'hui, nous citoyens, associations, organisations, collectifs, demandons de faire appliquer la loi concernant L'ACCUEIL INCONDITIONNEL

« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence »

Articles L. 345-2-2 et L.345-2-3 du Code de l'action sociale et des familles



SAMEDI 26 OCTOBRE 2019 - 15H
SQUARE DAVIAIS, 2 PLACE DE LA PETITE HOLLANDE
- NANTES -

QUAND LES BÂTIMENTS
SONT VIDES...



REJOIGNEZ-NOUS !

INTERCOLLECTIF PERSONNE A LA RUE !

Afrique Loire, ASAMLA, ATD Quart Monde, ATTAC, CIMADE, Collectif des Hébergeurs solidaires de Nantes et alentours, Collectif des Sans-Papiers de Nantes, Collectif Refus de la Misère, Collectif Solidarité Indrais, Collectif Soutien migrants Nantes, Collectif Urgence jeunes migrants 44, CSF, DAL, Du Monde dans la classe, Emmaüs 44, GASPROM, GREF, Habitat & Humanisme, JRS Loire-Atlantique, L'Autre Cantine, L'Autre Classe, La Maison, LDH, Le Logis Saint Jean, Les Bienveillants 44, Ligue de l'enseignement - FAL 44, Médecins du Monde, MRAP, RESF, Prépa Solidaire, Romeurope, L'Intersyndicale 44 (UD CGT - CFTD - FSU - UNSA - SOLIDAIRES 44)

SAMEDI 26 OCTOBRE 2019 - 15H

**SQUARE DAVIAIS, 2 PLACE DE LA PETITE HOLLANDE
- NANTES -**